



## Projet LIFE VALLEES ARDENNAISES

LIFE19 NAT/BE/000054

2020 - 2028

**Restauration écologique des rivières et forêts dans les vallées encaissées  
des bassins de l'Ourthe, de l'Amblève, de la Vesdre et de l'Our**

*Présentation du projet - mars 2021*

### 1. Résumé

Objectif principal : restauration écologique des vallées ardennaises (lits mineur et majeur, versants), en mettant l'accent sur le rétablissement de la continuité écologique.

Périmètre d'action : vallées forestières (et dans une moindre mesure, agricoles) des bassins de la Vesdre, de l'Amblève, de l'Our et de l'Ourthe.

Habitats et espèces ciblées : forêts naturelles alluviales et de versants, cours d'eau, habitats rocheux des versants, espèces d'intérêt communautaire associées (mollusques bivalves et chauves-souris).

Financement : LIFE nature & biodiversity – 60 % CE + 40 % SPW et bénéficiaires associés

Budget global : 8.975.945 €

Bénéficiaire coordinateur : SPWARNE (DNF/DNEV – DEMNA/DNE – DDRCB/DCENN)

Bénéficiaires associés : Asbl Domaine de Bérinzenne – PN des deux Ourthes – PN Hautes-Fagnes Eifel – PN des Sources – Services techniques provinciaux (Liège, Luxembourg)

Durée : 8 ans, début : 01/09/2020, fin : 01/09/2028.



## 2. Organisation et objectifs généraux du projet

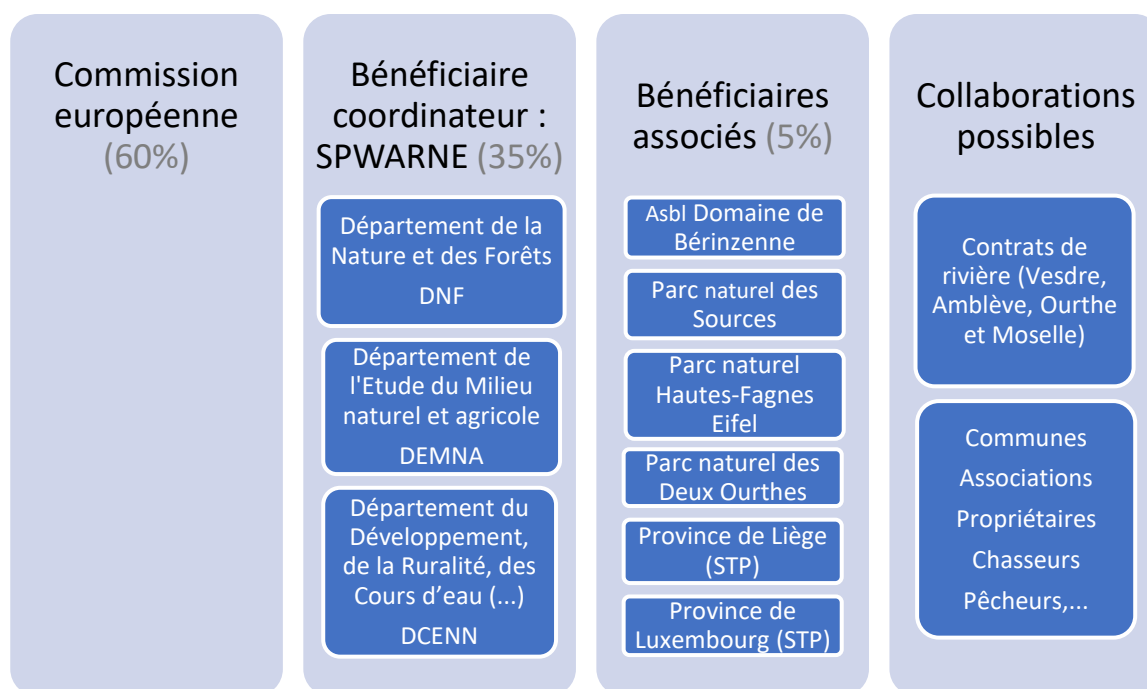
Dans la continuité des programmes de sauvegarde de la biodiversité à l'échelle de la Wallonie, l'asbl Domaine de Bérinzenne a obtenu, en collaboration étroite avec le SPW (DGO3) et les autres bénéficiaires associés, le financement d'un **nouveau projet LIFE**, axé sur les vallées ardennaises dans les bassins de l'Ourthe, de l'Amblève, de la Vesdre et de l'Our.

En effet, les vallées sont des corridors biologiques majeurs, souvent très fragmentés et dégradés.

Les rivières rapides et ruisseaux situés **en Ardenne**, façonnés par la main de l'homme depuis des décennies, présentent de belles opportunités pour rétablir cette fonction écologique de première importance. Les modifications anthropiques, liées à l'urbanisation (aménagement sur les lits mineur et majeur des cours d'eau) et aux pratiques agricoles et sylvicoles (enrésinement, agriculture intensive) entraînent une dégradation des milieux naturels. La végétation bordant le cours d'eau (ripisylve) a subi d'importantes modifications et est aujourd'hui dégradée ou absente. Pourtant, elle constitue une interface entre le milieu aquatique et le milieu terrestre indispensable à la bonne santé de nos cours d'eau (stabilisation des berges et protection contre l'érosion, amélioration de la qualité de l'eau, diversification des habitats, ...).

L'objectif principal du projet vise **l'amélioration de la qualité des cours d'eau ardennais** en agissant conjointement sur le **lit mineur** (levée d'obstacles, aménagements du lit mineur, renaturation des berges des cours d'eau), le **lit majeur** (restauration de la ripisylve, restauration d'annexes hydrauliques) ainsi que les **versants boisés** (restauration des forêts naturelles, affleurements et éboulis rocheux).

Le **type de financement** est un programme **LIFE Nature & Biodiversity**, grâce auquel le co-financement de la part de l'Europe atteint 60 %. Parmi les 40 % restants, 35 % sont financés par le SPWARNE au travers de différents départements (DNF/DNEV, DEMNA/DNE, DDRCB/DCENN) et 5 % par les provinces de Liège et Luxembourg (services techniques, investissements sur les cours d'eau de deuxième catégorie) et les autres bénéficiaires associés.



Le LIFE Vallées ardennaises a commencé en **septembre 2020** et se terminera **fin août 2028**.

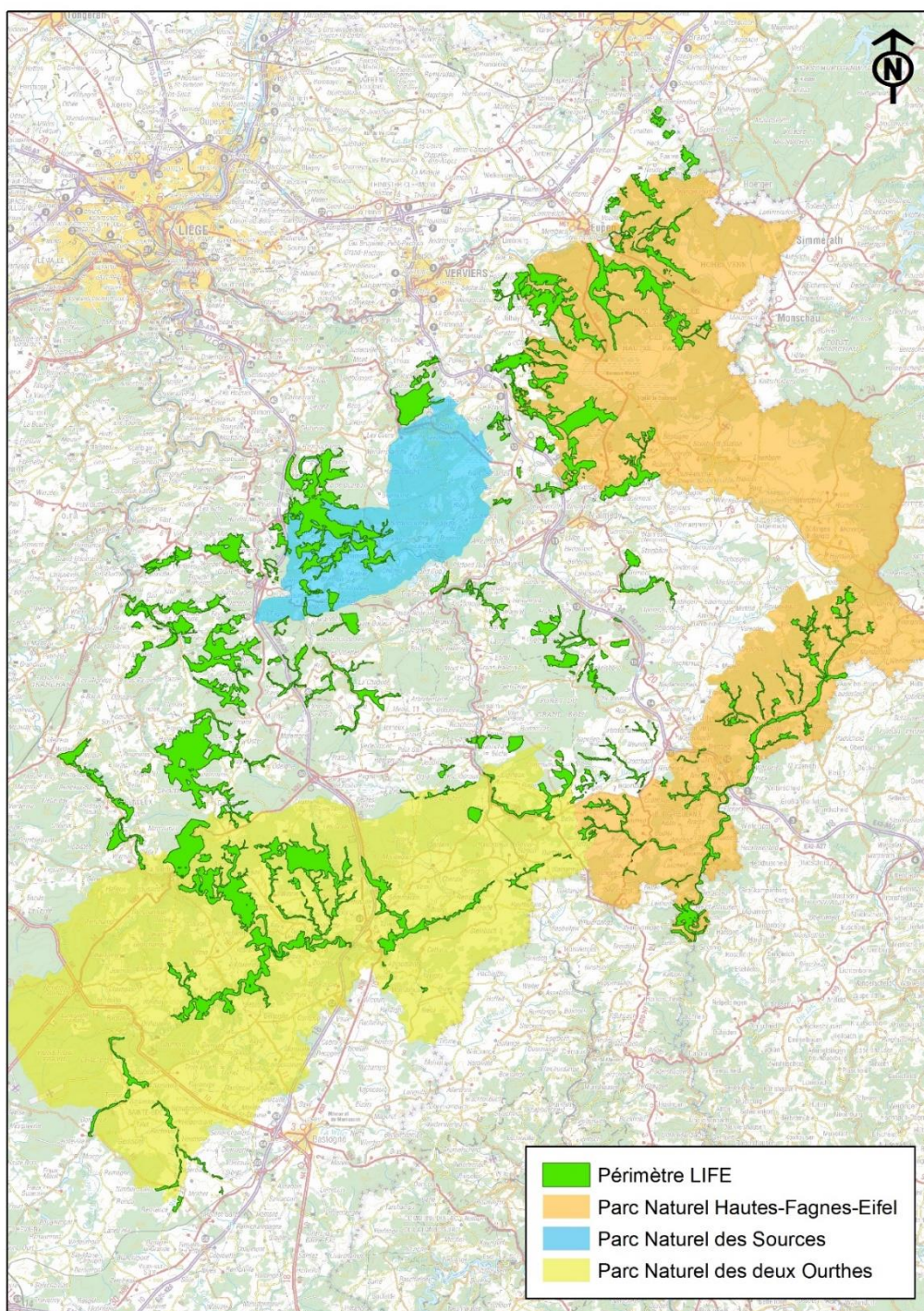
### 3. Périmètre

Le périmètre de projet comprend **35 sites Natura 2000** incluant les vallées incisées des bassins de la Vesdre, de l'Ourthe, de l'Amblève et de l'Our. Il est limité à l'Ardenne pour les sites qui se prolongent dans une autre région naturelle. Les sites de plateaux de la Haute-Ardenne ont été exclus car ils ont déjà fait l'objet de travaux dans le cadre de différents projets LIFE « tourbières » (Hautes-Fagnes, plateau des Tailles, Ardenne liégeoise). Au sein de ces sites Natura 2000, ce sont les cours d'eau, les fonds alluviaux et les versants qui sont concernés par les actions concrètes du projet, ces milieux constituant par ailleurs dans ces sites l'essentiel de la surface désignée en Natura 2000.

#### Sites Natura 2000 concernés (n=35)

Code site	Site
BE33020	Affluents du lac d'Eupen
BE33021	Osthertogenwald autour de Raeren
BE33022	La Gileppe
BE33023	Vallée de la Soor
BE33024	Vallée de la Helle
BE33027	Vallée de la Lembrée et affluents
BE33028	Vallée de l'Amblève du Pont de Targnon à Remouchamps
BE33029	Basse vallée de la Lienne
BE33030	Vallée de l'Amblève de Chêneau au Pont de Targnon
BE33033	Vallée du Wayai
BE33034	Vallée de la Hoëgne
BE33040	Fagnes de Stavelot et vallée de l'Eau Rouge
BE33042	Vallées de la Warche et du Bayehon en aval du barrage de Robertville
BE33048	Vallée de la Lienne et affluents entre Les Trous de Bras et Habiémont
BE33050	Fagne de la Gotale et affluents du Ruisseau de Chavanne
BE33051	Vallée de l'Amblève entre Wanne et Coe
BE33053	Noir Ru et Vallée du Rechterbach
BE33054	Vallée de l'Amblève entre Montenau et Baugné
BE33057	Vallée du Kolvenderbach
BE33058	Vallée du Medemberbach
BE33060	Haute vallée de la Lienne
BE33061	Affluents de l'Our entre Setz et Schoenberg
BE33062	Vallée supérieure de l'Our et ses affluents
BE33063	Vallée et affluents du Braunlauf
BE33064	Vallée de l'Ulf
BE33065	Vallée inférieure de l'Our et ses affluents
BE33067	Bois de Staneux
BE34007	Basse vallée de l'Aisne
BE34012	Vallée de l'Ourthe entre La Roche et Hotton
BE34013	Haute vallée de l'Aisne
BE34020	Bassin supérieur de la Salm
BE34023	Vallée de l'Ourthe entre Nisramont et La Roche
BE34024	Bassin inférieur de l'Ourthe orientale
BE34031	Bassin moyen de l'Ourthe occidentale
BE34032	Bassin inférieur de l'Ourthe occidentale

## Périmètre du LIFE Vallées ardennaises



Le périmètre de projet est situé sur le territoire de **33 communes** (AMBLEVE, AYWAILLE, BAELEN, BERTOEGNE, BULLANGE, BURG-REULAND, DURBUY, EREZEE, EUPEN, FERRIERES, GOUVY, HOTTON, HOUFFALIZE, JALHAY, LA ROCHE EN ARDENNE, LIBRAMONT-CHEVIGNY, LIERNEUX, LIMBOURG, MALMEDY, MANHAY, RAEREN, RENDEUX, SAINTE-ODE, SAINT-VITH, SPA, STAVELOT, STOUMONT, TENNEVILLE, THEUX, TROIS-PONTS, VAUX-SUR-SURE, VIELSALM, WAIMES).

**Au DNF, 3 directions** (Malmedy, Liège et Marche) et **12 cantonnements** (principalement Eupen, Verviers, Aywaille, Spa, Malmedy, Bullange, Marche, La Roche, Vielsalm, Saint-Vith et, dans une moindre mesure, Elsenborn et Nassogne) sont concernés.

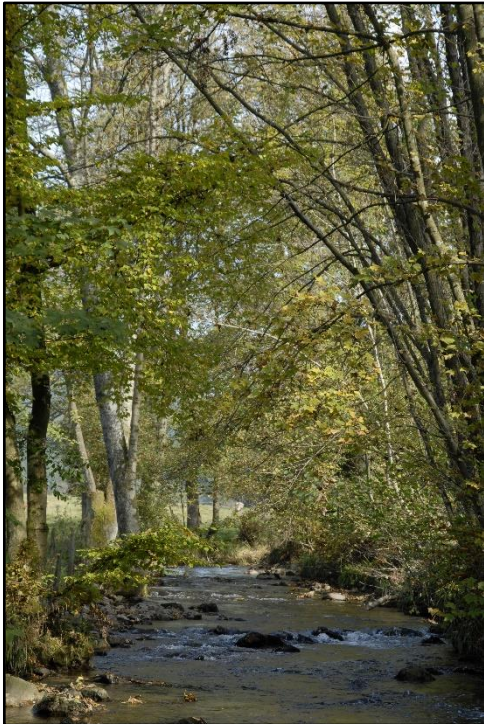
Le périmètre croise les territoires de **3 parcs naturels** (Hautes-Fagnes Eifel, deux Ourthes, Sources).

## 4. Habitats et espèces ciblées

D'une manière générale, le projet vise la restauration écologique des habitats et de certaines espèces d'intérêt communautaire qui sont présents dans les vallées encaissées de l'Ardenne septentrionale et orientale. Le projet ambitionne d'aborder la restauration du continuum écologique des différentes vallées, incluant le lit mineur du cours d'eau (habitats et espèces aquatiques), son lit majeur (forêts alluviales) et les versants escarpés (forêts de pente et milieux rocheux associés).

### Habitats ciblés

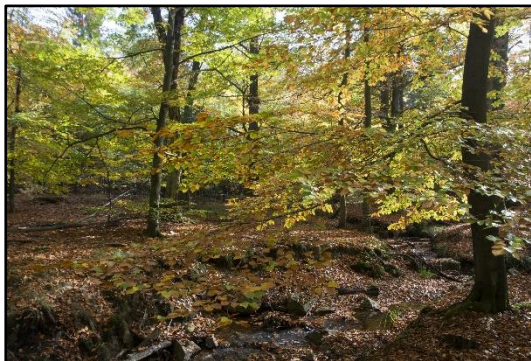
Photos : Annick Pironet et Lionel Wibail



**3260 / Cours d'eau avec végétation aquatique** : l'ensemble des cours d'eau visés sont compris dans cette catégorie.

**91E0\* / Forêts alluviales (habitat prioritaire)** : formations forestières dominées par l'aulne glutineux et présentes sur les sols alluviaux du fond des vallées. Concernés aussi : les galeries rivulaires d'aulnes.

**9180\* / Forêts de pente, éboulis ou ravins (habitat prioritaire)** : principalement des érablières se développant sur les versants escarpés et ombragés.



**9110 / Hêtraies acidophiles** : présentes sur les versants les moins pentus.

**8220 / Végétation des rochers siliceux** : les vallées concernées sont parsemées d'escarpements rocheux de grand intérêt biologique (notamment mousses et lichens) et paysager, intégrés dans la matrice forestière...

**8150 / Eboulis siliceux** : présents sur les pentes fortes et rocheuses, intimement mêlés avec les affleurements

rocheux et les forêts naturelles de pente.

## Espèces d'intérêt communautaire (annexes II et IV) directement ciblées

Photos : Ruddy Cors



*Margaritifera margaritifera* / **Moule perlière** : population récemment éteinte dans l'Our. En forte régression, état de conservation jugé défavorable.



*Unio crassus* / **Mulette épaisse** : espèce présente dans l'Our, dans l'Ourthe et le Laval. En forte régression.



*Myotis bechsteinii* / **Murin de Bechstein** : espèce forestière des vieilles forêts claires. Présente dans le périmètre de projet mais son statut doit y être précisé.



*Myotis dasycneme* / **Murin des marais** : espèce liée aux cours d'eau et plans d'eau. Présence hivernale dans le périmètre de projet. Une présence estivale n'est pas exclue mais doit être investiguée.



*Myotis myotis* / **Grand Murin** : espèce chassant dans les forêts claires, bien présente dans le périmètre du projet.

## Autres espèces bénéficiaires

Bien qu'elles ne soient pas directement concernées par des actions directes du projet, différentes espèces, liées aux habitats restaurés, pourront bénéficier des travaux de restauration écologique.

Parmi les **oiseaux** (annexe I) : *Casmerodius alba* / **Grande aigrette** - *Ciconia nigra* / **Cigogne noire** - *Alcedo atthis* / **Martin-pêcheur d'Europe** - *Picus canus* / **Pic cendré** - *Dryocopus martius* / **Pic noir** - *Dendrocopos medius* / **Pic mar.**

Parmi les **autres espèces** (annexes II, IV, V) : *Oxygastra curtisii* / **Cordulie à corps fin** - *Lampetra planeri* / **Petite lamproie** - *Cottus sp.* / **Chabot** - *Coronella austriaca* / **Coronelle lisse** - *Lutra lutra* / **Loutre d'Europe** - *Myotis daubentonii* / **Murin de Daubenton.**

## 5. Identification des menaces

Menaces	Actions et résultats escomptés
<i>Dégradation et morcellement des milieux forestiers du lit majeur et des versants via l'enrésinement</i>	<b>Coupes des résineux</b> et restauration des habitats riverains et de versants. Rétablissement d'un réseau fonctionnel d'habitats favorables.
<i>Modification et altération des habitats aquatiques par les activités humaines</i>	<b>Restauration des habitats dégradés</b> (lit mineur, lit majeur et versants) : renaturation de linéaire de cours d'eau, aménagements hydro-morphologiques.
<i>Présence d'obstacles artificiels dans le lit mineur des cours d'eau</i>	<b>Restauration de la connectivité écologique</b> : levée d'obstacles à la migration des poissons, restauration de forêts naturelles de grand intérêt biologique.
<i>Altération de la qualité sédimentaire des cours d'eau par les activités anthropiques</i>	<b>Limitation des apports en sédiments</b> dans les cours d'eau provoquant le colmatage des fonds : aménagement de passages à gués problématiques (traversée d'engins agricoles et sylvicoles), limitation des écoulements de sédiments provenant des versants lors d'exploitations forestières sur les versants en forte pente.
<i>Présence de plantes exotiques envahissantes</i>	<b>Lutte locale</b> contre les plantes invasives : renouée du Japon – <i>Fallopia japonica</i> , balsamine de l'Himalaya – <i>Impatiens glandulifera</i>

## 6. Résumé des actions et objectifs associés

---

N.B. : les actions inhérentes à la gestion du projet (pages 428 à 456\*) ne sont pas résumées ici.

### A / Actions préparatoires

Ces actions visent à fonder une base scientifique pour préparer la mise en œuvre cohérente des actions de maîtrise foncière (actions B) et des actions concrètes de restauration (actions C).

#### **A1 / Cartographie détaillée des sites à restaurer** - page 299\*

Objectif : identifier et collecter des bases de données géographiques pour les rassembler dans un système d'information géographique (SIG) utile à la réalisation du projet.

#### **A2 / Elaboration de plans d'action** - page 302\*

##### **1. Plans d'action par bassin hydrographique**

Objectif : identifier les tronçons de vallées prioritaires en termes de restauration écologique et produire **61 plans d'action** (1 par masse d'eau < Directive Cadre sur l'Eau) regroupés en **4 méta-plans** (1 par bassin hydrographique), en prenant en considération ces critères :

- connectivité (continuité) écologique ;
- enjeux pour les espèces et habitats visés ;
- menaces et points noirs identifiés ;
- enjeux pour les services écosystémiques.

##### **2. Plans d'action espèces**

Objectif : élaborer **4 plans d'action** pour des espèces ciblées par le projet : *Margaritifera margaritifera* (dont le plan d'action nécessite d'être actualisé), *Myotis myotis*, *Myotis bechsteinii*, *Myotis dasycneme* (qui n'en disposent pas).

Les mesures de restauration et de gestion nécessaires à améliorer ou rétablir le bon état de conservation de ces espèces auront une portée régionale (Wallonie) et seront prévues à une échelle biogéographique, dans et en dehors du réseau Natura 2000.

Contrairement aux plans d'action par bassins hydrographiques, qui sont préparatoires aux actions de restauration, ces plans pour les espèces seront rédigés en 2027 pour intégrer les informations acquises durant le projet.

#### **A3 / Définition des plans de restauration** - page 306\*

Objectif : définir les plans de restauration pour **800 ha** de sites à restaurer, au sein des secteurs prioritaires définis par l'action A2.

Suivant les interlocuteurs, les plans de restauration prendront la forme la plus efficace à la communication et à la négociation : série de cartes ou descriptif détaillé des objectifs et des travaux de restauration projetés.

#### **A4 / Diagnostic initial de continuité écologique** - page 309\*

Objectif : produire **un rapport de l'étude** de l'état actuel de la continuité écologique des vallées du projet, se basant sur trois composantes :

- la continuité longitudinale des cours d'eau, en lien avec la libre circulation des organismes aquatiques ;
- la connectivité écologique entre les habitats terrestres ciblés, principalement forestiers ;
- la connectivité écologique pour les espèces ciblées, en fonction de leurs besoins particuliers.

Ce diagnostic, couplé à l'action A2, est un préliminaire indispensable à la bonne identification de sites prioritaires pour la mise en œuvre des actions concrètes de restauration.



#### **A5 / Etudes biologiques préliminaires aux actions ciblées sur *Margaritifera margaritifera* et *Unio crassus*** - page 312\*

Objectif : **localiser les zones optimales** pour optimiser le succès des réintroductions des moules perlières et mulettes épaisses juvéniles (action C9).

Les études se baseront sur des travaux scientifiques et des expériences recueillies au travers de projets similaires en Wallonie, au Luxembourg, en France, Allemagne, Autriche, Ecosse et Irlande. Les paramètres clés sont la qualité de l'eau, sa température, la qualité/quantité des ressources alimentaires, le degré de colmatage des espaces hyporhéiques et la relative stabilité du substrat.

#### **A6 / Etudes techniques préliminaires aux aménagements des cours d'eau (levées d'obstacles et renaturation)** - page 326\*

Objectif : réalisation, par un bureau d'études externe spécialisé en ingénierie hydraulique, de **trois études** pour des travaux de levées d'obstacles complexes sur la Hoëgne (action C6).

Des missions d'études préliminaires de moindre importance pour d'autres levées d'obstacles (action C6) ou des aménagements hydromorphologiques (action C7) pourront également être sous-traitées.

### **B / Actions de maîtrise foncière / Abandon de la sylviculture résineuse**

Actions visant l'adhésion au projet LIFE de propriétaires publics (autres que la Région wallonne) et de propriétaires privés, permettant de mettre en œuvre les actions concrètes de restauration sur leurs parcelles et d'y assurer une protection durable.

#### **B1 / Achats de terrain** - page 329\*

Objectif : achat de **minimum 100 ha** de parcelles privées.

Les parcelles seront acquises par le Domaine de Béringhenne et rétrocédées avant la fin du projet LIFE à la Région Wallonne, qui en assurera la gestion. Un statut de protection légal fort sera donné à toutes les parcelles acquises : réserve naturelle domaniale (RND), réserve forestière (RF) ou îlots de conservation (IC).

#### **B2 / Conventions pour les îlots de vieillissement en forêt** - page 337\*

Objectif : signature de conventions trentenaires pour **minimum 200 ha** de parcelles avec :

- des propriétaires publics (communes, CPAS, fabriques d'église),
- des propriétaires privés qui ne souhaitent pas vendre leurs parcelles (notamment grands blocs forestiers).

Ces conventions viseront à assurer la protection légale (RND, RF, IC) et la durabilité des actions concrètes de restauration menées dans le cadre du projet. Elles prévoient donc notamment l'abandon définitif de la sylviculture résineuse et les obligations de gestion (ou de non-gestion) future des habitats restaurés.

#### **B3 / Compensations pour l'abandon de la sylviculture résineuse** - page 341\*

Objectif : abattage de plantations résineuses sur **minimum 150 ha**.

Exploitations au sein des parcelles adhérant au projet au travers des actions B1 et B2, pour des peuplements résineux matures ou récemment mis à blanc et pas encore replantés.

Une indemnité forfaitaire de 2000 €/ha indemniserà l'abandon définitif de la sylviculture résineuse. En outre, le LIFE octroiera une participation financière variable, mais plafonnée à 5000 €/ha, pour compenser partiellement le surcoût d'exploitation des résineux dans des conditions

difficiles (pentes fortes, terrains humides, ...). Une grille d'évaluation standardisée pour le calcul de cette indemnité sera établie par l'équipe du LIFE et soumise pour validation au DNF.

## **C / Actions concrètes de restauration**

- Ces actions seront prévues au sein de parcelles déjà sous statut de protection (RFI, RFD, RND ou RNA forestières) ou de parcelles adhérant au projet au travers des actions B1 et B2.
- Afin d'en optimiser les bénéfices écologiques, les actions seront autant que possible utilisées en synergie. Une combinaison de travaux sera donc souvent mise en œuvre pour assurer la restauration optimale d'une parcelle.

### **C1 / Elimination des résineux isolés dans les forêts naturelles - page 347\***

Objectif : élimination de résineux provenant de la régénération naturelle de peuplements voisins dans **minimum 300 ha** de forêts naturelles (forêts de versants, habitats rocheux intercalés et forêts alluviales).

### **C2 / Nettoyage des coupes forestières - page 350\***

Objectif : nettoyage de **minimum 50 ha** de parcelles désenrésinées, au sein des 150 ha prévus dans l'action B3.

Ce nettoyage consistera en un rassemblement des rémanents par peignage en andains ou en tas et/ou en l'élimination des semis naturels de résineux présents en sous-étage du peuplement, avant ou après mise à blanc.

### **C3 / Plantations de feuillus indigènes et protections - page 353\***

Objectif : plantation de **minimum 75 ha** de feuillus indigènes.

Les essences seront choisies parmi les espèces typiques du cortège des habitats forestiers ciblés (forêts de pente, forêts et cordons rivulaires).

Une protection contre les ongulés ou les castors pourra être envisagée selon le contexte local.

### **C4 / Restauration du régime hydrologique du lit majeur - page 357\***

Objectif : restauration du régime hydrique de **minimum 30 ha** de parcelles alluviales.

Cette restauration comprendra par exemple le bouchage de fossés, la création (ou la reconnexion) d'annexes hydrauliques, le creusement de mares ou de petites retenues d'eau.

### **C5 / Lutte ciblée contre les plantes exotiques envahissantes - page 360\***

Objectif : sur **minimum 10 ha**, élimination et prévention de l'installation de plantes exotiques envahissantes, ciblées uniquement sur les parcelles forestières alluviales restaurées.

- Balsamine de l'Himalaya (*Impatiens glandulifera*) principalement,
- Renouée du Japon (*Fallopia japonica*) dans une moindre mesure.

### **C6 / Levées d'obstacles à la libre circulation de la faune aquatique - page 365\***

Objectif : aménagement ou suppression de **minimum 38 obstacles**, dont les prioritaires et déjà désignés sont les suivants :

- 11 obstacles sur les cours d'eau de 1<sup>ère</sup> catégorie (DCENN)
- 27 obstacles sur les cours d'eau de 2<sup>ème</sup> catégorie (Services techniques provinciaux)

D'autres obstacles identifiés, non prioritaires, pourront être aménagés suivant les opportunités et le budget disponible.

### **C7 / Aménagements hydro-morphologiques du lit mineur - page 372\***

Objectif : renaturation d'un linéaire de **minimum 2600 m** de berges et/ou de lit mineur.

Quelques types d'aménagements possibles, à titre d'exemples : plantation de végétation héliophyte, pose d'enrochements, création de caches à poissons, reconnexion du lit mineur à d'anciennes annexes hydrauliques, remise à ciel ouvert de tronçons couverts, renaturation de berges.

### **C8 / Aménagements des gués forestiers - page 376\***

Objectif : aménagement de **minimum 7 gués** forestiers pour diminuer l'apport de sédiments fins dans les cours d'eau fréquemment traversés par des engins et véhicules.

7 gués prioritaires sont déjà désignés ; 3 autres gués identifiés, non prioritaires, pourront être aménagés suivant les opportunités et le budget disponible.

Quelques types d'aménagements possibles, à titre d'exemples : durcissement des rampes d'accès ou du fond du cours d'eau, mise en place de déflecteurs, construction d'une passerelle.

### **C9 / Renforcement des populations de *Margaritifera margaritifera* et *Unio crassus* - page 379\***

Objectif : renforcement des populations relictuelles de moules d'eau douce, par l'élevage suivi de la réintroduction de jeunes individus.

- **2000 moules perlières** âgées de 3-5 ans, dans deux affluents de l'Our.

- **4000 mulettes épaisses** âgées de 2 ans, dans les sites Natura 2000 BE33062 et BE34031.

### **C10 / Aménagements en faveur des chauves-souris - page 394\***

Objectif : amélioration de la capacité d'accueil pour les chauves-souris par l'installation de **150 gîtes artificiels** en forêt et l'aménagement de **10 ouvrages d'art** (ponts et barrages).

Les espèces visées sont le Grand murin, le Murin de Bechstein et le Murin des marais.

## **D / Actions de suivi scientifique**

Ces actions visent à mesurer et évaluer les impacts du projet.

### **D1 / "Key project level indicators" - page 401\***

Objectif : récolter et traiter les données nécessaires au calcul des « Key Project level Indicators » (KPI), indicateurs retenus pour évaluer les impacts du projet LIFE Vallées ardennaises.

Ces indicateurs seront encodés dans la base de données de la Commission européenne et contribueront à l'évaluation globale des impacts positifs du programme européen LIFE.

### **D2 / Monitoring scientifique ciblé des actions du projet - page 404\***

Objectif : réaliser le **suivi scientifique** des résultats et impacts du projet sur base d'inventaires et d'analyses de données au sein des volets suivants :

- les 5 espèces d'intérêt communautaire ciblées,
- les espèces indicatrices et patrimoniales des habitats forestiers ciblés (oiseaux, bryophytes, fougères, plantes supérieures, éventuellement insectes du bois mort si expertise disponible),
- les 2 espèces exotiques envahissantes ciblées,
- l'impact des actions C1, C2, C3, C4 et C8 sur le colmatage des fonds et la température de l'eau,
- l'impact des aménagements hydromorphologiques sur les microhabitats aquatiques,
- l'impact des levées d'obstacles sur la libre circulation des poissons.

## **E / Actions de sensibilisation et de communication**

Au travers d'un panel d'outils de diffusion, ces actions visent à conscientiser un large public sur la valeur patrimoniale et l'utilité des habitats et espèces naturels. Elles expliquent également pourquoi et comment sont mises en œuvre les actions pour les restaurer et les protéger. Certains textes seront traduits en allemand, en néerlandais ou en anglais.

### **E1 / Plaquette de présentation, site web et rapport vulgarisé - page 410\***

Supports prévus :

- 1 plaquette de présentation diffusée à **25000 exemplaires** en début de projet,
- 1 site web **www.lifevalleesardennaises.be** mis à jour tout au long du projet,
- 1 rapport de vulgarisation imprimé en **2000 exemplaires** en fin de projet,

### **E2 / Publications - page 414\***

Supports prévus :

- **2 roll up** et **600 posters**,
- **1 bulletin d'informations** édité 1x/an,
- **1 module pédagogique** placé au Musée de la Forêt et des Eaux.

### **E3 / Panneaux d'information sur sites - page 418\***

Supports prévus :

- **100 panneaux temporaires** d'informations placés durant les chantiers,
- **30 supports permanents** didactiques et/ou interactifs.

### **E4 / Actions thématiques de formation et de sensibilisation - page 424\***

Supports prévus :

- **1 module itinérant** pour des animations pédagogiques sur le terrain,
- **1 dossier pédagogique**, qui pourra être mis en lien avec le module itinérant,
- **3 brochures**, développant trois thématiques sous forme de cahiers techniques,
- **des formations** permettant de transmettre l'expérience acquise tout au long du projet.

---

\*Référence, pour la description complète des actions :

Application de projet « *TECHNICAL APPLICATION FORMS* »  
LIFE19\_NAT\_BE\_000054\_revised20200608\_EXTRAIT\_ACTIONS.pdf

## **7. Gestion future des sites restaurés**

Le projet vise la restauration d'habitats naturels (forêts naturelles, cours d'eau, milieux rocheux) qui n'impliquera quasiment aucune gestion après la fin du projet LIFE. Après la phase de restauration, le développement et le maintien de la biodiversité dans ces habitats repose justement sur une libre évolution, sans interventions humaines, des milieux concernés.

En forêt toutefois, une surveillance/gestion des espèces envahissantes devra être poursuivie après la fin du projet LIFE.

En outre, un suivi des ouvrages de franchissement des cours d'eau sera nécessaire.

## 8. Equipe du projet

---

### Domaine de Bérinzenne

Denis Parkinson (coordination scientifique et technique)

Lucas Lambert (coordination administrative et financière, responsable communication)

Laurence Nivelles (chargée de mission)

Clémence Teugels (chargée de mission)

Annick Pironet (supervision pour l'asbl Domaine de Bérinzenne)

### Parc Naturel des deux Ourthes

Nathalie Claux (chargée de mission)

Danny Klaessens (chargée de mission)

### Parc Naturel Hautes-Fagnes Eifel

Charlotte Bontinck (chargée de mission)

Dominik Arens (chargé de mission)

### Parc Naturel des Sources

Pierre Collard (chargé de mission)

## 9. Contact

---

Site web : [www.lifevalleesardennaises.be](http://www.lifevalleesardennaises.be)

E-mail : [life@berinzenne.be](mailto:life@berinzenne.be)

Téléphone : 087/22.22.79